

SEANCE N° 2/2017 DU 24 MARS 2017

Début: 14.00 heures

Présents:

C S V

WOLTER Michel, Bourgmestre
STURM Richard, Échevin
PIRROTTE Frank, Conseiller
HAMES Joseph, Conseiller
SCHOLLER Guy, Conseiller
SCHMIT Danielle, Conseillère

L S A P

CRUCHTEN Yves, Conseiller
THILL Jos, Conseiller
FUSULIER Lucien, Conseiller
REUTER Fred, Conseiller, excusé
RUCKERT Arsène, Conseiller
DUPREL Mireille, Conseillère

DÉI GRÉNG

SIEBENALER-THILL Josée-Anne, Échevine
HANSEN Marc, Conseiller

D P

FUNCK Nico, Conseiller

B I G K

JEANPAUL Jeannot, Echevin
ROBINET René, Conseiller

ORDRE DU JOUR:

- 1) Séance à huis clos : Budget ordinaire 3/242/621000/99001 – Structures d'accueil – Personnel communal : Démission.
- 2) Séance à huis clos : Budget ordinaire 3/242/621000/99001 – Structures d'accueil – Personnel communal : Démission.
- 3) Séance à huis clos : Budget ordinaire 3/242/621000/99001 – Structures d'accueil – Personnel communal : Maison Relais - Nomination d'un éducateur diplômé (m/f) à raison de 40 heures par semaine à durée indéterminée.
- 4) Séance à huis clos : Budget ordinaire 3/242/621000/99001 – Structures d'accueil – Personnel communal : Maison Relais - Nomination d'un éducateur diplômé (m/f) à raison de 30 heures par semaine à durée indéterminée.
- 5) Séance à huis clos : Budget ordinaire 3/242/621000/99001 – Structures d'accueil – Personnel communal : Maison Relais - Nomination d'un éducateur diplômé (m/f) à raison de 30 heures par semaine à durée indéterminée.
- 6) Communications du collège des bourgmestre et échevins.
- 7) Budget extraordinaire 4/810/221311/17013 – Parc « Um Paesch » à Hautcharage – Approbation du projet et devis.
- 8) Plan d'aménagement particulier « Rue de la Gare – Cité Gloesener » à Hautcharage, introduit par E.Urbain – architecture et urbanisme – L-1898 Kockelscheuer, pour le compte des consorts FINK, KLOPOCKA, VAN DRIESSCHE, WATRY et Commune de Käerjeng – Approbation provisoire.
- 9) Service informatique – Présentation CityWifi.

- 10) Décomptes de projets :
- 4/492/221311/13025 Travaux de remise en état Café Lenger Stuff
 - 4/621/221200/13008 Travaux d'aménagement des alentours de la mairie et de l'église à Bascharage
 - 4/624/221313/12007 Travaux d'aménagement des rues de l'Église, de l'École, des Prés et de la Poste à Bascharage
- 11) Voirie rurale – 3/411/612200/99001 : Approbation du projet 200861 relatif à la mise en état ordinaire de la voirie rurale pendant l'exercice 2017.
- 12) Voirie rurale – 4/411/221313/17014 : Demande d'un crédit spécial de 17.000 € relatif à la mise en état extraordinaire de la voirie rurale pendant l'exercice 2017.
- 13) Voirie rurale – 4/411/221313/17014 : Approbation du projet 200862 relatif à la mise en état extraordinaire de la voirie rurale pendant l'exercice 2017.
- 14) Transaction immobilière – Approbation d'un avenant à la convention conclue le 6 septembre 2013 entre la commune de Käerjeng et la Société Nationale d'Habitations à Bon Marché (S.N.H.B.M.) concernant la vente de divers terrains au lieu-dit « Um Bechel », inscrits au cadastre de la commune de Käerjeng, section BB de Hautcharage.
- 15) Budget ordinaire 2/220/706060/99001 - Repas sur roues – Fixation du nouveau tarif.
- 16) Organisation de la semaine culturelle et des semaines loisirs.
- 17) Service technique - Personnel communal : Création de deux postes d'artisan avec un « Certificat d'Aptitude Technique et Professionnelle » (C.A.T.P.) respectivement avec un « Diplôme d'Aptitude Professionnelle » (D.A.P.) pour les besoins du centre culturel « Käerjenger Treff » et de l'école de musique.
- 18) Service technique - Personnel communal : Création d'un poste d'agent de nettoyage (Laufbahn A – Arbeiter im Reinigungsdienst) à raison de 25 heures par semaine pour les besoins du service technique communal.
- 19) Personnel communal : Approbation d'avenants aux contrats de travail dans le cadre du changement de carrière (de la carrière PE5form à la carrière PAM2) des aide-éducateurs en activité de service auprès des structures d'accueil de la commune de Käerjeng.
- 20) Approbation de la convention bipartite 2017 - Service d'éducation et d'accueil pour enfants, conclue entre l'État et la commune de Käerjeng.
- 21) Règlements temporaires de la circulation, édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation par le conseil communal.
- 22) Questions et réponses.

Point 1) Séance à huis clos : Personnel communal – Service technique – Nomination.

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

Point 1) Séance à huis clos : Budget ordinaire 3/242/621000/99001 – Structures d'accueil – Personnel communal : Démission.

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

Point 2) Séance à huis clos : Budget ordinaire 3/242/621000/99001 – Structures d'accueil – Personnel communal : Démission.

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

Point 3) Séance à huis clos : Budget ordinaire 3/242/621000/99001 – Structures d'accueil – Personnel communal : Maison Relais - Nomination d'un éducateur diplômé (m/f) à raison de 40 heures par semaine à durée indéterminée.

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

Point 4) Séance à huis clos : Budget ordinaire 3/242/621000/99001 – Structures d'accueil – Personnel communal : Maison Relais - Nomination d'un éducateur diplômé (m/f) à raison de 30 heures par semaine à durée indéterminée.

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

Point 5) Séance à huis clos : Budget ordinaire 3/242/621000/99001 – Structures d'accueil – Personnel communal : Maison Relais - Nomination d'un éducateur diplômé (m/f) à raison de 30 heures par semaine à durée indéterminée.

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

Point 6) Communications du collège des bourgmestre et échevins.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Dans l'optique des élections communales en octobre, le Gouvernement a lancé une campagne d'information et de

sensibilisation à l'attention des étrangers en vue de leur inscription sur la liste électorale. Comme déjà en 2011, la commune de Käerjeng soutient cette campagne. Notre service aux citoyens ouvre ses bureaux les samedis 13 mai et 1er juillet. Nous allons également informer les personnes intéressées via notre « Magazine » et notre site internet, communiquant, entre autres tous les liens spécifiques en la matière.

Ensemble avec les communes du « Kordall » Differdange, Pétange et Sanem, la commune de Käerjeng s'associe également au cimetière forestier de Differdange.

Nous nous réjouissons du fait que la famille Michel KLEIN nous vient de faire cadeau de quatre sculptures en plâtre de l'artiste local Claus Cito. Un grand merci à la famille Klein. Les sculptures vont être restaurées et exposées à des endroits adéquats.

En mémoire au HALL75, lequel sera fermé sous peu, nous avons pris la décision d'y organiser un dernier grand événement. Le 30 juin auront lieu des concerts gratuits des formations « Murphy's Law, Best of.. Challengers & Fascination », et le 1^{er} juillet le HALL75 accueillera le groupe « Manfred Mann's Earthband ». Le prix d'entrée pour ce concert est fixé à 15 €.

Point 7) Budget extraordinaire 4/810/221311/17013 – Parc « Um Paesch » à Hautcharage – Approbation du projet et devis.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Ce projet est le résultat d'une idée qui a mûri au fil des années et nous sommes fiers de vous le présenter aujourd'hui.

Dans un premier temps, nous avons envisagé de construire au dit lieu-dit « Um Päschen » une école préscolaire avec structure d'accueil. Ce projet a cependant dû être abandonné puisque la surface du terrain était trop petite. Ce projet sera réalisé sur le site actuel du HALL75.

Nous avons également dû attendre le déménagement de l'école de musique dans ses nouvelles structures à Bascharage. Une fois le bâtiment libéré à Hautcharage, le collège échevinal a pu se concentrer sur la planification de ce nouveau projet

Dans une première phase nous avons analysé la possibilité d'intégrer le cours d'eau, lequel traverse le site à quelque 4 mètres de profondeur. Cette variante aurait cependant diminué de la moitié la surface actuellement disponible. Le cours d'eau nous limite également dans la planification actuelle, puisqu'aucun objet ou construction ne peut être érigé sur son lit actuel.

De l'aménagement d'une grande aire de jeux naît l'idée d'y intégrer un parc public et de créer une liaison entre les localités de Hautcharage et de Bascharage, un lieu de rencontre pour tout âge confondu.

Après une foule de suggestions émanant de notre population, lesquelles ont pu être intégrées dans la planification, nous allons vous présenter aujourd'hui le projet élaboré par le bureau « Ernst + Partner Landschaftsarchitekten » de Trêves.

À côté d'un parc avec promenades et bancs de repos, le projet prévoit une aire de jeux pour tout âge, la possibilité d'aménager dans une deuxième phase un kiosque, des installations sanitaires, deux terrains de pétanque, divers appareils de

fitness et un terrain multisports. Un chemin piétonnier reliera le parc avec la « Cité Bechel ».

Tout cela a évidemment son prix, mais le collège des bourgmestre et échevins est persuadé que la réalisation de ce projet revalorisera le centre de la localité de Hautcharage et constituera un atout pour toute la commune de Käerjeng. Monsieur Stefan Jacobs vous présente le projet dans ses détails.

Monsieur Stefan JACOBS (Ernst + Partner Landschaftsarchitekten): Lors de ma première visite des lieux, j'ai pu constater que l'arrière-plan avec sa colline boisée serait le parfait endroit pour l'aménagement d'un parc public.

Afin de séparer le parc contre toute influence du trafic, le concept prévoit la plantation de haies le long des chaussées. Pour garantir un parc public ouvert et espacé, la hauteur des plantes ne devrait pas dépasser 1,20 m.

La liaison avec le plateau « Bechel » nécessite l'abattage de quelques arbres, mais le chemin piétonnier est réalisé dans le respect de la nature et de l'environnement.

L'aire de jeux est conçue sous la forme d'ilots et répond aux besoins des enfants de toute catégorie d'âge : manèges pour jeunes enfants, balançoires et place à sable, téléphérique, jeux à grimper et espace de jeux aquatiques. Le parc est complété par un terrain multisports pour football, handball et basketball, ainsi que par des appareils de fitness résistant aux intempéries. Des bancs répartis dans le parc permettent aux visiteurs de se reposer et de profiter de la nature. À côté des six places de stationnement existant, le projet prévoit l'aménagement de neuf autres le long de la « Rue de Schouweiler ». Le parc sera éclairé par des luminaires adéquats et les visiteurs peuvent garer leur vélo au pavillon. Quelques belles places de pique-nique et parterres de fleurs invitent les visiteurs à faire une pause.

Le devis des travaux s'élève à 1.285.000 € et si tout va bien, le parc devrait être achevé en mai 2018.

Conseiller Marc HANSEN (déi gréng) : est-ce que la liaison piétonnière sera asphaltée ? Est-ce que le terrain multisports permet également à pratiquer le volleyball ? Les haies servent-elles également à protéger les enfants contre les dangers du trafic routier ?

Monsieur Stefan JACOBS (Ernst + Partner Landschaftsarchitekten): Les haies servent à la fois pour orienter le parc vers la colline boisée, mais également à empêcher les enfants à courir sur la chaussée. En ce qui concerne le terrain multisports, il serait envisageable de tendre une corde au milieu du terrain pour y jouer également du volleyball. Asphalter le chemin piétonnier impliquerait à travailler avec des engins lourds dans la colline boisée. Nous prévoyons plutôt d'aménager la liaison en respect avec la nature et prévoyons l'usage de pavés.

Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP) : Serait-il envisageable d'intégrer une clôture dans la haie ?

Monsieur Stefan JACOBS (Ernst + Partner Landschaftsarchitekten): Cela serait certainement faisable. De toute façon, des fils de tension devront être mis en place pour stabiliser les haies.

Conseiller Jos THILL (LSAP) : Le montant de 60.000 € pour le déblayage des décombres et gravats sur une surface de quelque 5.000 m² me semble exagéré. Les scories doivent de toute façon être recyclées. Les chemins asphaltés sont budgétisés avec 160.000 €. Ce montant comprend-il également les travaux de soubassement ? De quelle façon seront adjugés les travaux, par marché global ou séparé ? Est-ce que les travaux de plantations seront également adjugés séparément ?

Monsieur Stefan JACOBS (Ernst + Partner Landschaftsarchitekten): il s'agit évidemment d'un devis. Il reste cependant une quantité importante de gravats et de scories à déblayer. Le montant des 160.000 € comprend évidemment les travaux de soubassement.

Monsieur Claude GOEDERT (Ingénieur de la Commune) : Il sera précisé dans le bordereau de la soumission que les scories doivent être recyclées. Les travaux de construction vont être adjugés dans un seul lot par voie de soumission publique. Une deuxième soumission comprendra tous les manèges et appareils de fitness. Il est parfaitement faisable d'adjuger les travaux de plantation séparément, respectivement à réaliser certains travaux en régie communale.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : Nous comptons quatre clubs de tennis de table dans notre Commune. Ne serait-il pas judicieux à mettre en place quelques tables de tennis de table ?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Jouer du tennis de table en plein air est assez difficile à cause du vent. Nous avons également pensé à un grand jeu d'échecs. Nous devons cependant veiller à ne pas surcharger le parc.

Conseillère Danielle SCHMIT (CSV) : Est-il prévu d'aménager encore d'autres chemins piétonniers dans la colline boisée ?

Monsieur Stefan JACOBS (Ernst + Partner Landschaftsarchitekten): En effet, il est prévu d'aménager différents sentiers en litière d'écorce.

Conseiller Marc HANSEN (déi gréng) : Le projet nous plaît, notamment le chemin piétonnier à travers la colline boisée, reliant les localités de Hautcharage et de Bascharage. Il me paraît important de prendre des initiatives en relation avec les sports de loisirs, surtout après tous les investissements durant les dernières années en faveur des clubs sportifs. La diversité des jeux pour toute catégorie d'âge nous paraît réussie et j'apprécie que les propositions émanant de la population aient pu être intégrées dans la planification du projet final.

Conseillère Danielle SCHMIT (CSV) : Le projet est réussi, les jeunes et les personnes âgées y sont symboliquement réunis. Le parc avec ses aires de jeux donne une nouvelle vie au centre et procure une valeur ajoutée à la localité de Hautcharage.

Approbation unanime.

Point 8) Plan d'aménagement particulier « Rue de la Gare – Cité Gloesener » à Hautcharage, introduit par E.Urbain – architecture et urbanisme – L-1898 Kockelscheuer, pour le compte des consorts FINK, KLOPOCKA, VAN DRIESSCHE, WATRY et Commune de Käerjeng – Approbation provisoire.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Ce projet d'aménagement particulier est déjà en procédure depuis presque 7 années. La première version n'a pas trouvé l'accord ministériel puisque le coefficient maximum d'utilisation du sol n'était pas conforme avec le PAG en vigueur dans le temps.

Aujourd'hui, nous lançons une nouvelle tentative. Ce projet d'aménagement particulier démontre une fois de plus l'importance que nous réservons à la création d'espaces habitables pour tous les budgets.

Madame Carole JUTTEL (Architecte de la Commune) : Le projet d'aménagement particulier prévoit la construction de 23 maisons unifamiliales et se situe à Hautcharage, entre les « Rue de la Gare » et « Rue Nic. Roth ». Le dossier entré en procédure en juillet 2016. Durant l'enquête publique, trois réclamations ont été introduites. L'avis ministériel nous est parvenu en novembre 2016.

Le présent projet tient compte des réclamations et de l'avis de la cellule d'évaluation auprès du ministère de l'Intérieur. Une réclamation concernait un arbre sur une parcelle avoisinante, méritant d'être protégé et répertorié sur les plans actuels. La cellule d'évaluation avait formulé quelques remarques techniques, lesquelles ont été corrigées. Puisque le présent PAP a une surface de plus d'un hectare, 10% des habitations doivent répondre aux critères des logements sociaux. Ceci est pris en compte par le fait que deux maisons unifamiliales sont susceptibles d'être subventionnées par le Fonds du Logement.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : Existe-t-il une possibilité de sauvegarder les deux arbres remarquables par la création d'un périmètre de protection, afin d'éviter que les racines soient détruites par une excavatrice ?

Madame Carole JUTTEL (Architecte de la Commune) : Puisque les deux arbres ont été classés comme « arbres remarquables », les futurs maîtres d'ouvrage ont le devoir de les protéger. Tout cela pourra également être fixé dans une convention avec les promoteurs.

Echevin Jeannot JEANPAUL (BIGK) : Il existe une documentation en la matière qui, de toute façon, sera remise aux futurs propriétaires.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Nous allons signaler cette obligation aux futurs propriétaires des deux parcelles concernées.

Conseiller Guy SCHOLLER (CSV) : Est-ce que projet d'aménagement particulier est concerné par la nouvelle conduite d'eau menant de Fingig à Hautcharage ?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Non, ce projet se situe dans la partie inférieure de la « Rue de la Gare », uniquement la partie supérieure et la « Rue Jean-Pierre Thill » sont touchées par la nouvelle conduite d'eau.

Conseiller Joseph HAMES (CSV) : Est-ce que le parking sera réaménagé devant la « Cité Gloesener » ?

Madame Carole JUTTEL (Architecte de la Commune) : Le parking reste presque dans son état actuel, uniquement l'entrée devra être réaménagée.

Approbaton unanime.

Point 9) Service informatique – Présentation CityWifi.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Depuis le mois d'octobre 2016, la commune de Käerjeng dispose de son propre service informatique. Aujourd'hui, nous souhaitons vous présenter une première nouveauté dans ce domaine.

Le collège des bourgmestre et échevins a lancé une étude pour l'introduction du service « CityWifi » dans la commune de Käerjeng. Il existe différents modèles sur le marché. Quelques communes ont une longueur d'avance sur nous, mais nous nous situons toujours parmi les premières à concrétiser ce projet. Le concept prévoit deux phases : d'abord, nous voulons équiper nos bâtiments publics d'accès gratuit à internet. Dans un second temps, nous pourrions élargir cette offre dans certains lieux publics. Puisque Käerjeng n'est pas une ville avec une zone piétonnière ou autre, nous devons évaluer la nécessité d'un tel service.

Monsieur Guy FERBER (Informaticien de la Commune) : Ce projet est une des initiatives que nous voulons réaliser dans le domaine de l'informatique durant les années à venir. Aujourd'hui, nous voulons vous présenter le « CityWifi »

Madame Lejla BOBETA (HOTCITY SA) : La société HOTCITY SA a été fondée en 2009 après la mise en service du service « CityWifi » par la Ville de Luxembourg. Avec la POST Luxembourg SA, la Ville de Luxembourg a trouvé un partenaire avec une certaine expérience dans ce domaine.

Nous avons pu accumuler des expériences avec les villes de Luxembourg et d'Esch-sur-Alzette, ainsi qu'avec les communes de Strassen, Dudelange et Grevenmacher. Käerjeng est parmi les premières communes à lancer un tel projet.

La commune de Käerjeng débutera dans une première phase à équiper ses bâtiments publics d'accès gratuit à internet, dans une deuxième étape, elle pourra, le cas échéant, équiper divers lieux publics avec le même système.

En ce qui concerne les risques de santé, je peux vous rassurer que nous offrons la meilleure qualité et nos antennes ont une puissance d'émission limitée au strict minimum. Au pire des cas, les émissions se limitent à 10% du « Salzburger Vorsorgewert », donc nos installations sont totalement inoffensives.

Monsieur Guy FERBER (Informaticien de la Commune) : Un chacun qui navigue sur notre actuelle solution Wifi le fait sous l'entière responsabilité de la Commune. Avec cette nouvelle solution la Commune mise sur du professionnel et se protège contre les « cybercrimes ».

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Une très bonne initiative, tenant compte du fait que nous avons déjà été saisis de différentes demandes de fédérations sportives pour profiter d'un accès gratuit à internet.

En même temps, nous nous protégeons contre des conséquences juridiques en cas d'activités illégales. Avec un partenaire compétent à nos côtés, nous ne devons pas entretenir les installations. Dans une première phase, nous voulons équiper nos bâtiments publics de l'accès gratuit internet. Après une période d'essai, nous pourrions juger si un investissement pour le « outdoor » serait judicieux.

Conseiller Marc HANSEN (déi gréng) : J'approuve cette initiative puisque dans certaines structures les besoins sont réels. Même vaut pour la protection juridique. Existe-t-il d'autres fournisseurs sur le marché, dans l'affirmatif, pourquoi avoir choisi cette société ? Est-il possible d'étendre ce système aux commerces locaux moyennant convention ?

Monsieur Guy FERBER (Informaticien de la Commune) : Nous avons pris contact avec tous les acteurs sur le marché, mais ces sociétés offrent au mieux des solutions pour le privé, alors que HOTCITY SA a développé un système pour le grand public, déjà opérationnel dans diverses communes luxembourgeoises.

Madame Lejla BOBETA (HOTCITY SA) : Nous offrons une solution d'une plus grande ampleur que les autres fournisseurs puisque nous travaillons exclusivement dans le domaine de l'internet. Pour laisser profiter les commerces locaux de ce système, il ne suffit pas de louer une antenne, mais il faut également payer la connexion internet, un coût qui est souvent trop cher pour une majorité des commerçants.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : Ce concept est judicieux pour l'« indoor », pour l'« outdoor » beaucoup moins, du fait qu'une majorité des abonnés de téléphones mobiles dispose d'un contrat « flatrate » et le réseau mobile est assez performant dans notre commune.

Point 10) Décomptes de projets

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Il s'agit d'approuver les décomptes de trois projets achevés, à savoir :

- 4/492/221311/13025 Travaux de remise en état Café Lenger Stuff
Dépense effective : 227.036,44 € Devis approuvé : 268.000,00 €
- 4/621/221200/13008 Travaux d'aménagement des alentours de la mairie et de l'église à Bascharage
Dépense effective : 456.292,45 € Devis approuvé : 450.000,00 €
- 4/624/221313/12007 Travaux d'aménagement des rues de l'Église, de l'École, des Prés et de la Poste à Bascharage.
Dépense effective : 1.922.876,26 € Devis approuvé : 1.900.000,00 €

Approbaton unanime.

Point 11) Voirie rurale – 3/411/612200/99001 : Approbation du projet 200861 relatif à la mise en état ordinaire de la voirie rurale pendant l'exercice 2017.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le projet avec devis s'élevant à 160.500 €, établi par le Ministère de l'Agriculture – Administration des services techniques de l'agriculture prévoit le rechargement et l'enduisage des chemins ruraux « Hunewénkel » (250 m), « Rousekneppchen » (200 m) et « Schlammwiss » (300 m) à Clemency, « Op Bandelt » (550 m) et « Dämpelfeld » (250 m) à Hautcharage.

Approbaton unanime.

Point 12) Voirie rurale – 4/411/221313/17014 : Demande d'un crédit spécial de 17.000 € relatif à la mise en état extraordinaire de la voirie rurale pendant l'exercice 2017.

Point 13) Voirie rurale – 4/411/221313/17014 : Approbation du projet 200862 relatif à la mise en état extraordinaire de la voirie rurale pendant l'exercice 2017.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Lors de l'inspection des chemins ruraux, le chemin « Op Mäerchen » à Fingig a été retenu pour être réaménagé en 2017. Le coût des travaux s'élève à 17.000 €. Comme ce projet n'avait pas été prévu au budget, nous devons d'abord saisir le conseil communal d'un crédit spécial de 17.000 € pour financer les travaux de rechargement et d'enduisage dudit chemin sur une longueur de 150 mètres.

Point 12 : Approbation unanime.

Point 13 : Approbation unanime.

Point 14) Transaction immobilière – Approbation d'un avenant à la convention conclue le 6 septembre 2013 entre la commune de Käerjeng et la Société Nationale d'Habitations à Bon Marché (S.N.H.B.M.) concernant la vente de divers terrains au lieu-dit « Um Bechel », inscrits au cadastre de la commune de Käerjeng, section BB de Hautcharage.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : La S.N.H.B.M. nous a contactés pour conclure un avenant à la convention conclue le 6 septembre 2013. Le nouveau texte arrête qu'un acquéreur ne pourra vendre son logement sur le marché libre qu'après un délai de 25 ans. Au cas où il souhaiterait céder son logement avant l'expiration de ce délai, la Société bénéficiera d'un droit de préemption qu'elle sera libre d'exercer ou de ne pas exercer

Approbation unanime.

Point 15) Budget ordinaire 2/220/706060/99001 - Repas sur roues – Fixation du nouveau tarif.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : L'adaptation indiciaire échue au 1^{er} janvier 2017 a pour conséquence une hausse des prix exigée par le fournisseur SERVIOR. Le tarif augmente de 9,89 € à 10,14 € par repas livré, les frais de livraison de 3,89 € sont pris en charge par la Commune.

Approbation unanime.

Point 16) Organisation de la semaine culturelle et des semaines loisirs.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Depuis 2012, la commune de Käerjeng organise les « semaines loisirs ». Entretemps, l'offre comprend une semaine

culturelle et deux semaines pour les activités de loisirs. La décision d'aujourd'hui règle le fonctionnement et l'encadrement. L'âge minimum des moniteurs baisse de 18 à 16 ans et ils doivent être détenteurs du « Brevet A » de l'animateur.

Echevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déli gréng) : Le « Brevet A » de l'animateur peut être obtenu par les cours de formation organisés par la Commune.

Approbation unanime.

Point 17) Service technique - Personnel communal : Création de deux postes d'artisan avec un « Certificat d'Aptitude Technique et Professionnelle » (C.A.T.P.) respectivement avec un « Diplôme d'Aptitude Professionnelle » (D.A.P.) pour les besoins du centre culturel « Käerjenger Treff » et de l'école de musique.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le « Käerjenger Treff » ouvrira probablement ses portes le 19 septembre prochain. Depuis octobre 2016, l'école de musique a déménagé dans ses nouveaux locaux. Un concierge ne devra être présent que pendant une certaine période, principalement le matin et le soir.

Le « Käerjenger Treff » devrait fonctionner similairement comme le HALL75, fermé le matin et ouvert de l'après-midi jusque dans la soirée.

Selon nos calculs, nous avons besoin de deux concierges supplémentaires pour gérer les deux bâtiments.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : Est-ce que ces postes pourraient être pourvus par des personnes à capacités réduites ?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Vu les exigences liées au poste de concierge, je pense que cette tâche ne s'y prête guère. Je consulte cependant le responsable du service « conciergerie ».

Approbation unanime.

Point 18) Service technique - Personnel communal : Création d'un poste d'agent de nettoyage (Laufbahn A – Arbeiter im Reinigungsdienst) à raison de 25 heures par semaine pour les besoins du service technique communal.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Dûs à des congés de maladie prolongés, le service « entretien bâtiment » doit être renforcé. Le collègue des bourgmestre et

échevins propose la création d'un poste supplémentaire avec une tâche hebdomadaire de 25 heures.

Approbation unanime.

Point 19) Personnel communal : Approbation d'avenants aux contrats de travail dans le cadre du changement de carrière (de la carrière PE5form à la carrière PAM2) des aide-éducateurs en activité de service auprès des structures d'accueil de la commune de Käerjeng.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : La délégation syndicale nous a contactés au sujet des carrières des aides-éducateurs dans les structures d'accueil. Puisque d'après la convention collective SAS, ils ne disposent d'aucune carrière spécifique, les communes les classent dans la carrière PE5form, réservée généralement pour le personnel en formation.

Nous étions toujours d'avis que nous ne pouvons pas payer les aides-éducateurs différemment aux autres communes. Depuis les choses ont évolué et les communes d'Esch-sur-Alzette, Sanem et Differdange ont décidé de classer les aides-éducateurs dans la carrière PAM2. Les communes de Pétange et Dudelange vont très probablement suivre ce mouvement.

La carrière PAM2 dispose de plus d'échelons et offre une meilleure rémunération finale, par contre la rémunération initiale est en dessous de celui de la carrière PE5form.

Approbation unanime.

Point 20) Approbation de la convention bipartite 2017 - Service d'éducation et d'accueil pour enfants, conclue entre l'État et la commune de Käerjeng.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Comme toutes les années, il incombe au conseil communal d'approuver la convention réglant le fonctionnement et le financement de nos structures d'accueil.

Approbation unanime.

Point 21) Règlements temporaires de la circulation, édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation par le conseil communal.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le conseil communal est appelé à donner son aval à six règlements temporaires de la circulation, édictés d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins.

Approbaton unanime.

Point 22) Questions et réponses.

Conseiller Marc HANSEN (déi gréng) : Où sommes-nous avec les travaux d'aménagement de la piste cyclable le long du « Mierbaach » ? Au rond-point « Schack », les arbres ont été enlevés. Ont-ils été déplacés à un autre endroit ?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : La piste cyclable entre l'école de musique et le HALL75 a été mise en adjudication, les travaux ont pu être adjugés à une entreprise la semaine dernière.

Echevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng) : Ces arbres ont pu être replantés le long de la nouvelle piste cyclable planifiée entre Hautcharage et Schouweiler, où déjà des haies furent plantées dans le cadre de la « Journée de l'Arbre ».

Conseiller Jos THILL (LSAP) : Dans les brochures en relation avec les transports publics j'ai dû détecter quelques erreurs. Qui finance ces brochures.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Ces brochures sont à charge de la Commune. Des erreurs éventuelles seront redressées dans la prochaine édition.

Conseiller Nico FUNCK (DP) : Dans le cadre du réaménagement de la « Rue des Prés », je vous demande de bien vouloir déplacer le mât de l'éclairage public devant la maison n° 38.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Je propose que le propriétaire de ladite maison contacte notre service technique. Le déplacement du mât ne devrait causer aucun problème puisque tout l'éclairage public sera remplacé.

Fin de la séance : 16h40.